

# Foyer logements Indelia

Le Foyer Logements Indelia héberge des adultes en situation de handicap. Il est non médicalisé.

## Prestations

Accueillir des personnes adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en journée, notamment en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou en Entreprise Adaptée (EA).

Le foyer leur offre un cadre de vie stable et un accompagnement adapté en dehors de leurs heures de travail.

Le foyer propose un accompagnement visant à favoriser l'insertion sociale des résidents, en complément de leur insertion professionnelle.

Les prestations incluent :

- Un accompagnement pour la vie quotidienne (repas, hygiène, gestion du logement)
- Un soutien aux loisirs et aux démarches administratives.
- Une aide psychologique.
- Parfois, le transport vers le lieu de travail;

## Personnes accueillies

Le foyer s'adresse aux adultes handicapés qui :

- Travaillent en milieu protégé ou ordinaire (ESAT, entreprise adaptée)
- Ont besoin d'un hébergement collectif ou semi-autonome, car ils ne peuvent pas vivre seuls sans accompagnement
- Peuvent bénéficier d'un accompagnement éducatif, social et psychologique, sans nécessité de soins médicaux constants

## Activités - vie socioculturelles - Projet personnalisé

## Professionnels

L'équipe encadrante est composée de travailleurs sociaux

- Éducateurs spécialisés, des
- Moniteurs-éducateurs
- Aides médico-psychologiques.

Il n'y a pas de personnel soignant, car le foyer n'est pas médicalisé.

## Admission

L'admission au Foyer Logements Indelia nécessite une notification d'orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), elle est délivrée par Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Cette orientation peut être conjointe à une orientation vers un ESAT ou une autre structure de travail adaptée.

## Financement

Les frais d'hébergement sont à la charge de la personne handicapée selon une participation variable selon les prestations et la situation personnelle.

Une partie des dépenses d'exploitation du foyer est prise en charge par l'Aide sociale départementale.

## Liens utiles

[Annuaire de la vie sociale](#)

From:

<https://stevenson-base.org/v3/> - La Plateforme Développement du Groupe PB -TEST

Permanent link:

[https://stevenson-base.org/v3/ressources/agirpage/foyer-logements\\_indelia?rev=1745927406](https://stevenson-base.org/v3/ressources/agirpage/foyer-logements_indelia?rev=1745927406)



Last update: **2025/04/29 13:50**